



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 855

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le projet de décret prévu dans le cadre du projet de réforme de l'Etat qui transfère les missions d'assurances techniques aux collectivités locales de la DDAF vers la DDE. Ce projet de décret prévoit la mise en place, pendant quinze mois à compter du 1er juillet prochain, d'une expérimentation dans plusieurs DDAF pilotes en attendant qu'elle soit généralisée à toutes les DDAF de France. L'expérimentation vise à terme à regrouper les services de la DDE et de la DDAF qui apportent assistance aux collectivités locales dans des domaines aussi divers que la voirie, l'électrification, l'adduction d'eau et les aménagements de sites et de transférer les agents concernés aux directions départementales de l'équipement. Les personnels de la DDAF sont inquiets. Ce projet ne semble pas avoir été le fruit d'une concertation avec les personnels des deux services, alors que cela paraît évidemment indispensable. De plus, il ne faudrait pas que ce projet entraîne le démantèlement progressif des DDAF, structures qui ont su prouver dans nos départements leur efficacité et leur importance pour aider à la sauvegarde de l'agriculture, notamment en zone de montagne. Il lui demande donc d'arrêter ce projet de décret et de procéder à une large concertation avec les personnels concernés.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le précédent gouvernement avait envisagé de procéder à des expérimentations visant au regroupement de l'exercice de certaines missions des services déconcentrés de l'Etat, au niveau régional ou départemental. A cet effet, un projet de décret avait été préparé : il prévoyait, dans certains départements, le regroupement des services d'ingénierie publique relevant actuellement des directions départementales de l'agriculture et de la forêt d'une part, et de l'équipement d'autre part. Le Gouvernement a estimé que la concertation préalable, notamment avec les personnels, n'a pas été suffisante ; il a donc décidé la suspension de ces expérimentations afin de reprendre la réflexion et la concertation. Il répond ainsi aux souhaits dont l'honorable parlementaire se fait l'écho.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2303

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2652